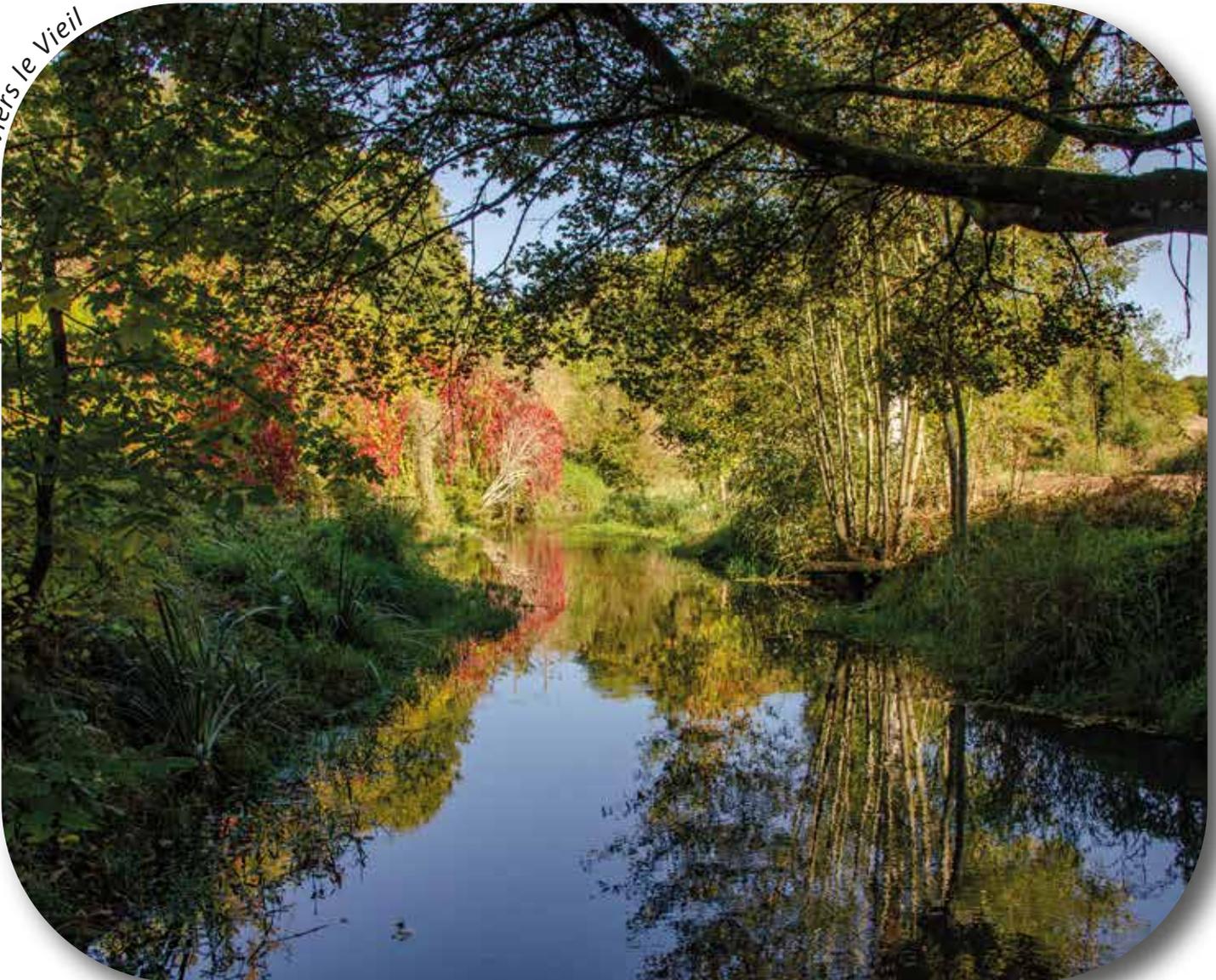




# SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF, DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE

L'Œuf à Segray, Pithiviers le Vieil



RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT  
EXERCICE 2021



Retrouvez et suivez l'actualité du SMORE sur notre page Facebook



*Transhumance vers le Moulin de la Porte*



*Animation «Sur la piste des oiseaux d'eau»*



*Gestion des boisements suite à la tempête Aurore*



*Supression du seuil en «V» de Doureux*



*Animation «Le chant des Sauvages»*



# Le mot du Président



*Cher Lecteur, chère Lectrice,*

*L'année 2021 aura été riche en travaux, animations et acquisitions, c'est une grande satisfaction.*

*Nous œuvrons je vous le rappelle pour appliquer la GEMAPI sur notre territoire élargie au bassin versant qui nous concerne. Notre objectif est en priorité d'améliorer la qualité de l'eau et de prévenir les inondations.*

*C'est une grande responsabilité, l'EAU est un bien commun et nous sommes tenus d'appliquer les directives Nationales et Européennes dans ce domaine (Lois sur l'eau et les milieux aquatiques, directive cadre européenne sur l'eau).*

*Rien ne pourrait être fait sans le concours financier de nos partenaires, à savoir : L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional du Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret et les quatre Communautés de Communes de notre périmètre liées à nos 270km de cours d'eau. Viennent en complément certaines subventions de l'Etat. Merci à eux de nous soutenir financièrement et de nous permettre d'être référencé comme un Syndicat reconnu pour sa gestion et ses actions sur le territoire national.*

*Rien ne pourrait être fait non plus sans les avis judicieux de la DDT et de l'OFB, les partenariats avec le CEN, de l'ONF, les Fédérations de Pêche et des chasseurs, mais aussi et surtout la compétence technique et administrative de toute l'équipe du SMORE qui œuvre au quotidien avec cœur et professionnalisme.*

*Le programme de travaux pour 2022 est encore très chargé, tout est prêt aujourd'hui pour nous permettre d'atteindre les objectifs des travaux planifiés dans la DIG (Déclaration d'Intérêt Générale).*

*Bonne lecture, n'hésitez pas à nous joindre si vous souhaitez plus de précisions en contactant l'équipe du SMORE dans nos bureaux du Moulin de la Porte qui se transforment pour vous garantir un meilleur accueil.*

*Anne-Jacques de BOUVILLE, Président du SMORE*

## L'EQUIPE DU SMORE



### **Lucie RIAnt - Secrétaire comptable**

- Réalisation des opérations comptables
- Gestion des paies et carrières
- Gestion administrative
- Secrétariat
- Gestion des conventions d'aide

### **Hugo VIRETTO – Chargé de Mission Zones Humides et Prévention des inondations**

- Mise en œuvre du PAPI
- Préparation et suivi des études et travaux des zones humides et d'écrêtage de crues
- Rédaction des projets de travaux zones humides
- Expertise et suivi des espèces et des milieux

### **Eric MENARD - Technicien de Rivière**

- Préparation et suivi des travaux
- Sensibilisation / négociation avec les riverains
- Conseil aux élus et riverains
- Suivi de l'état des cours d'eau

### **Emmanuel CAMPLO - Chargé de Mission Rivière**

- Rédaction des projets de travaux rivière
- Préparation et suivi des études et travaux rivière
- Mise en œuvre des actions de communication
- Veille et animation foncière
- Gestion administrative

## Restauration de la continuité et de l'hydromorphologie de l'Œuf au moulin de Doureux (Estouy)

Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, d'importants travaux hydrauliques ont été réalisés dans les vallées, modifiant profondément la répartition des eaux entre rivières, noues et marais. Entre Bondaroy et Estouy, les bras historiques de l'Œuf ont été déconnectés et leurs écoulements rassemblés en un large chenal central à la ligne d'eau figée par une série de trois seuils en « V ». Ces opérations ont profondément remis en question l'équilibre de la rivière, entraînant de nombreux impacts : envasement et homogénéisation du lit, assèchement des zones humides, blocage de la circulation des poissons... et ont conduit à une dégradation globale de la qualité des eaux, des milieux et des peuplements piscicoles.

Les travaux réalisés cette année au moulin de Doureux constituent le second acte du programme d'interventions, s'échelonnant sur 3 ans, initié en 2020 sur le secteur de Solvins. Ils visent à retrouver un fonctionnement du cours d'eau et des marais attenants le plus naturel possible en restaurant les anciens méandres et chemins d'eau, et en effaçant les ouvrages hydrauliques.

**Cette seconde tranche porte sur un linéaire de cours d'eau de 445 m situé à l'aval du pont de Doureux.** Les travaux ont permis la suppression ou l'aménagement de trois obstacles à la continuité, la reconnexion des anciens bras de l'Œuf et la remise en eau des zones humides attenantes.



Bras naturel de l'Œuf remis en eau



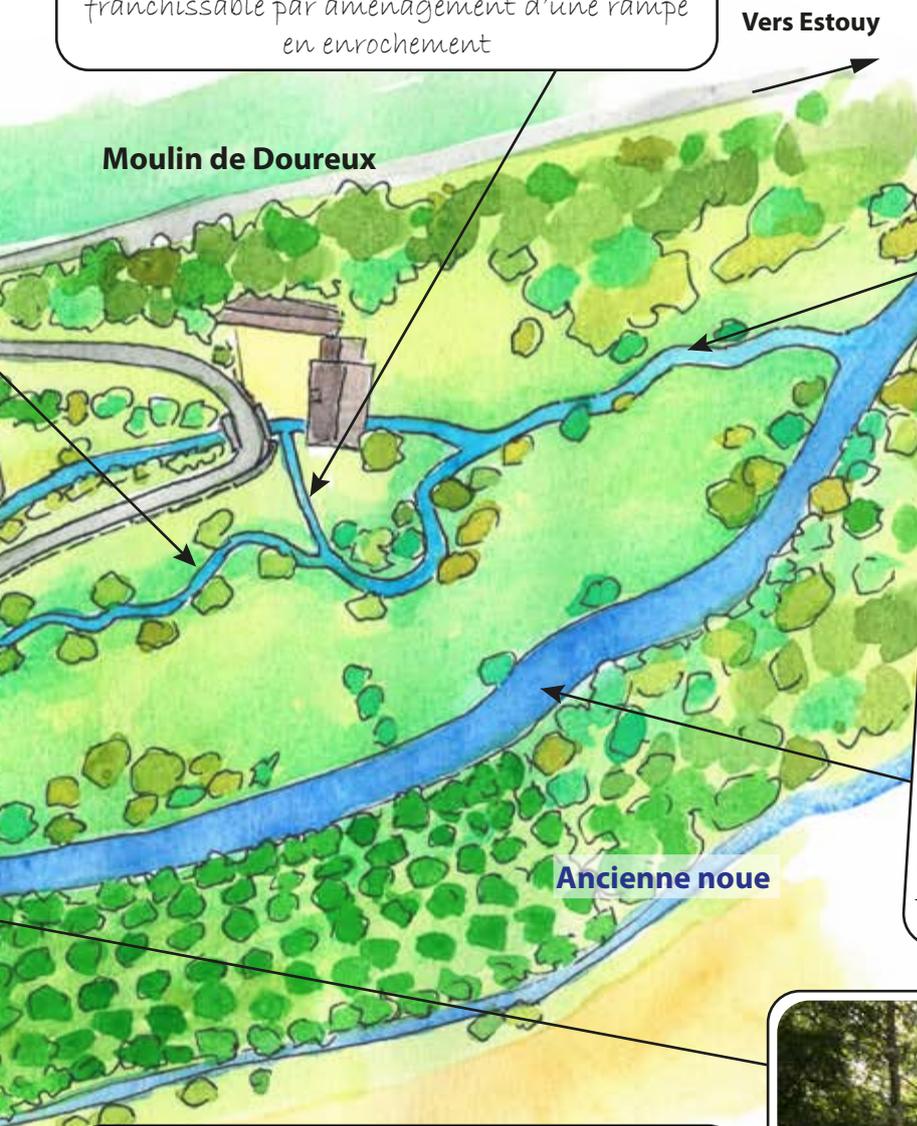
Ouvrage en « V » effacé pour rétablir la continuité écologique



Bras de décharge du moulin rendu franchissable par aménagement d'une rampe en enrochement



Restauration hydromorphologique de l'aval du bras remis en eau par talutage des berges



Bras de l'Oeuf recalibré maintenu en bras mort



Remise en eau du bras naturel de l'Oeuf



Mise en place d'un batardeau pour orienter l'eau dans le cours naturel de l'Oeuf

Localisation	Nature des travaux	Linéaire ou surface	Montant	Subventions	Prestataire
Moulin de Doureux (Estouy)	Restauration de la continuité et hydromorphologique de l'Œuf	445 ml	64 650 € HT	80 % AESN 20 % Dpt	Chognot, Chaploteau et ArbroPro
Château de Solvins (Doureux)	Restauration de la continuité (travaux complémentaires)		26 342 € HT	80 % AESN 20 % Dpt	Chognot
Bourg d'Escrennes	Restauration de la continuité et hydromorphologique de l'Œuf	1100 ml	129 048 € TTC	80 % AESN 20 % Dpt	Chognot et Chaploteau
Etang des Pâtureaux (Chambon la Forêt, Nancray sur Rimarde)	Restauration d'une zone humide	3,5 ha	139 076 € HT	30 % AESN 20 % Région 30 % Dpt	Chognot

## Restauration de la continuité et de l'hydromorphologie de l'Œuf dans le bourg d'Escrennes

L'Œuf dans sa traversée du bourg d'Escrennes a subi un important recalibrage dans les années 1960. Le lit a été élargi, rectifié et approfondi pour favoriser le drainage du plateau agricole situé à l'amont. Dans les années 90, un ouvrage hydraulique a été mis en place par la municipalité dans le but de « garder » de l'eau sur ce secteur fréquemment à sec. La dégradation des milieux et les évolutions réglementaires ont conduit le SMORE à apporter une réponse alternative aux problèmes rencontrés sur ce tronçon en retravaillant la morphologie du cours d'eau tout en maintenant les lignes d'eau actuelles par une série de radiers en pierre, sans compromettre la continuité piscicole et le transport sédimentaire.

**Les travaux ont porté sur un linéaire de 1100 m et ont permis l'effacement de 2 ouvrages hydrauliques.**

Ce chantier sera également l'opportunité pour la commune de restructurer l'aménagement de cet îlot de verdure en cœur de bourg. Le SMORE apportera son expertise technique à la commune dans la conception paysagère du site.



*Création de banquettes par talutage des berges*



## Restauration de la zone humide des Pâtureaux (Chambon la Forêt, Nancray sur Rimarde)

L'étang des Pâtureaux a été acquis en 2013 par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Rimarde. Il constitue un site pilote en tête de bassin dont l'aménagement répond à plusieurs objectifs :

- Préserver la population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) située sur la Petite Rimarde,
- Supprimer, ou réduire au maximum l'impact de l'étang sur la qualité de la masse d'eau de la Petite Rimarde, et communiquer sur les enjeux liés à l'effacement des étangs sur cours (construits en endiguement du cours d'eau),
- Restaurer une zone humide en tête de bassin,
- Créer une zone d'écrêtage de crue,
- Sensibiliser le public et les riverains et développer l'offre de loisir locale.

Deux premières tranches de travaux ont eu lieu en 2018 et 2020 pour abaisser le niveau de l'eau dans le grand étang et supprimer la végétation exogène. Les travaux réalisés cette année visaient à sécuriser la population d'écrevisses à pattes blanches par l'installation d'une barrière à écrevisses, et à agrandir la zone d'écrêtage de crues par talutage des berges en pente douce. Le fond de l'étang a également été reprofilé pour favoriser le développement de différents types de milieux et créer des mares. C'est une zone humide de 3,5 ha qui se trouve ainsi restaurer en tête de bassin.

Ce programme de travaux se poursuivra en 2022 avec la mise en place du sentier pédagogique pour une ouverture au public à partir de 2023.



# TRAVAUX D'ENTRETIEN

Nature	Linéaire ou surface	Montant	Subventions	Prestataires
Gestion d'embâcles, ramassage de déchets, élagage divers, débroussaillage et entretien des parcours ouverts au public	Entretien de ripisylve : 4 033 ml 107 interventions sur embâcles 121 interventions sur arbres en travers Entretien des accès au public : 4 471 ml	20 800 € TTC	40 % AESN 20 % Dpt	ASER et régie
Entretien des végétations rivulaires et du lit mineur en secteur amont	Broyage sélectif : 34 000 ml Broyage sélectif et taille en rideau : 11 000 ml Gestion des végétaux par arrachage : 1830 ml	20 800 € TTC	40 % AESN 20 % Dpt	BL Environnement
Entretien des boisements alluviaux	5 090 m <sup>2</sup>	5 345 € TTC	80 % Dpt	Chapoteau
Entretien des zones humides par fauche avec exportation	26 100 m <sup>2</sup>	-	-	Régie

## Gestion des embâcles

La gestion des embâcles doit permettre de garantir le libre écoulement des eaux, la protection contre les inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques. Les embâcles d'origine anthropique (déchets divers) doivent être systématiquement enlevés. Ceux d'origine naturelle (branches, troncs...) peuvent constituer un support pour la faune et contribuer à la dynamique du cours d'eau.

Dans cet esprit, l'intervention du syndicat cible les embâcles constituant un risque pour les biens et les personnes (inondations, envasement, dégradations de berges et de maçonneries...) ou ayant des impacts néfastes sur le milieu aquatique (rupture de la continuité longitudinale, sur-ensablement, colmatage de frayères...).

Dans certains cas, le bois mort et les litières peuvent être gérés (repositionnement et fixation de débris ligneux) pour favoriser la diversité des habitats aquatiques.

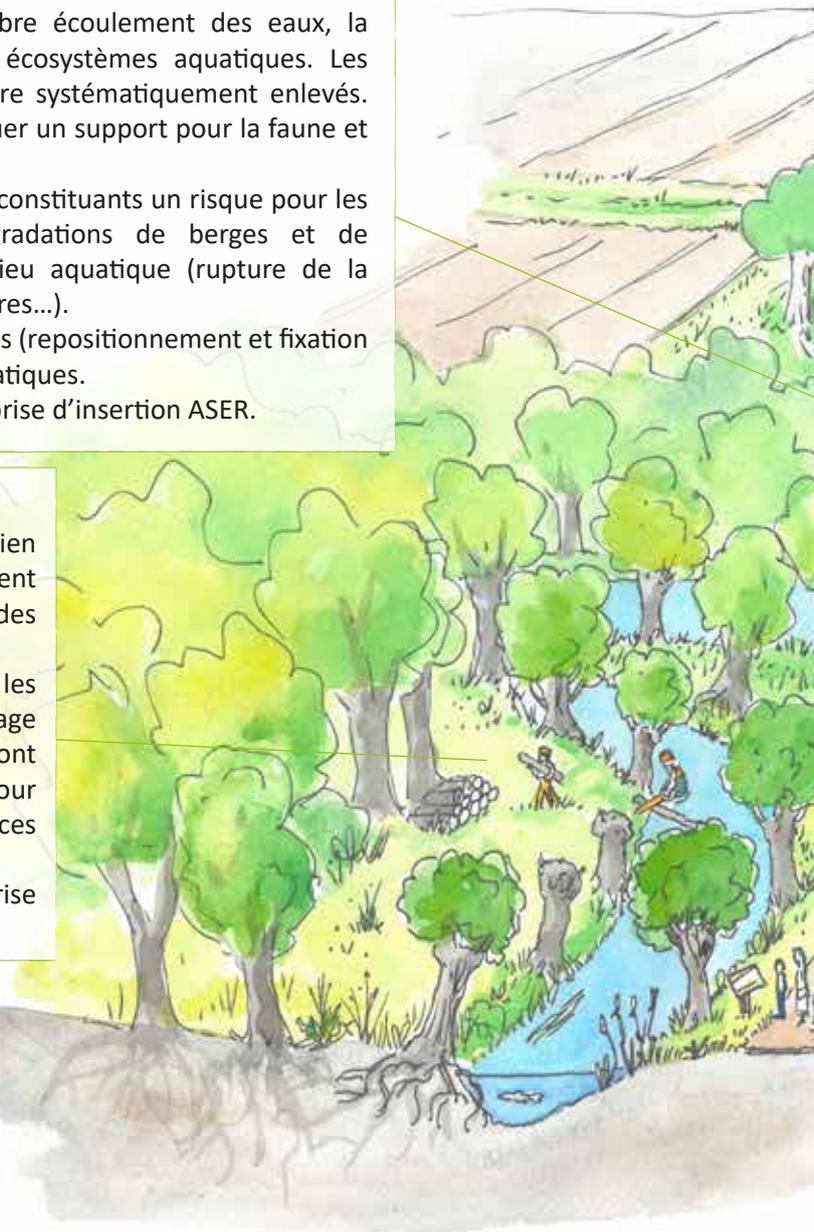
Ces travaux manuels sont réalisés en partenariat avec l'entreprise d'insertion ASER.

## Gestion des ripisylves en place

Dans les secteurs où la végétation des berges est bien développée, des interventions d'entretien sont régulièrement nécessaires. L'objectif est de maintenir le bon état sanitaire des boisements et de prévenir les risques d'arrachage des berges.

Différentes méthodes peuvent être mises en œuvre selon les besoins : taille de formation, taille en têtard, recape, abattage des sujets morts ou déperissant. Certains troncs creux pourront être conservés, s'ils ne présentent pas de risque de chute, pour leur intérêt faunistique (habitat privilégié pour les espèces cavernicoles).

Ces travaux manuels sont réalisés en partenariat avec l'entreprise d'insertion ASER.





L'entretien des cours d'eau vise à garantir le bon écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes contre les inondations et le maintien des milieux aquatiques et humides en bon état, conformément aux principes de la GEMAPI.

Ces dernières années ont été marquées par une augmentation du volume des interventions d'entretien. En effet depuis 2017 le périmètre du SMORE s'étend à tous les cours d'eau du bassin versant, et non plus uniquement aux drains principaux. De plus, des maladies cryptogamiques touchant l'aulne et le frêne, les deux principales essences constituant les boisements humides, sont apparues récemment et se propagent rapidement dans l'ensemble de la vallée. S'y ajoutent des tempêtes estivales de plus en plus fréquentes. La combinaison de ces deux phénomènes entraîne une recrudescence des chutes d'arbres.

Le schéma ci-dessous présente les principaux types d'interventions d'entretien mis en œuvre par le SMORE dans le cadre de sa compétence GEMAPI.



### Entretien des bras amont

Comme chaque année, un entretien mécanisé de la végétation des berges a été mis en place sur la partie amont du bassin versant. Ces opérations visent à dégager le lit des broussailles se développant en berge et des surépaisseurs végétales en pied de berge qui pourraient bloquer l'écoulement des eaux. Depuis les années 2000 le broyage des berges n'est plus systématique sur le bassin Essonne amont. Les repousses naturelles d'essences d'arbres adaptées (aulne, frêne, saule, érable champêtre, chêne, noisetier, noyer, sureau noir...) sont repérées avant broyage et préservées.

L'entretien permet ainsi de **restaurer progressivement un cordon de végétation ligneuse en berge** (ripisylve).

Ces entretiens sont réalisés mécaniquement au gyrobroyeur et ont été confiés à l'entreprise BL Environnement.

### Gestion de la végétation des zones humides

Les zones humides font l'objet d'une attention particulière pour leur rôle dans le maintien de la diversité biologique au niveau de la flore et de la faune. Leur gestion doit permettre de maintenir une mosaïque d'habitats différents en jouant sur les niveaux d'eau et sur le degré d'entretien. Pour cela, la végétation doit être régulièrement fauchée ou broyée, et les produits de coupe exportés pour éviter le paillage et l'enrichissement du sol.

L'entretien des milieux ouverts a été réalisé en régie par le SMORE, par fauche mécanique avec exportation ou par pâturage ovin. Une intervention sur les boisements humides du Moulin de la Porte a également été confiée à l'entreprise Chaploteau pour le retrait d'arbres tombés lors de la tempête d'août 2020.

### Entretien des parcours ouverts au public

Les berges de l'Essonne et de ses affluents appartiennent majoritairement à des propriétaires privés, le grand public n'y a donc pas toujours accès. Le SMORE œuvre pour rétablir le lien entre les habitants du territoire et leurs rivières en multipliant les sites aménagés pour l'accueil du public. On peut citer le sentier de la Rimarde entre Nançray sur Rimarde et Yèvre la Ville, les berges de l'Essonne dans le secteur de Briarres sur Essonne, ou le site de Chantaloup à Dadonville.

Les sites ouverts au public sont régulièrement entretenus en régie ou en partenariat avec l'entreprise d'insertion ASER.

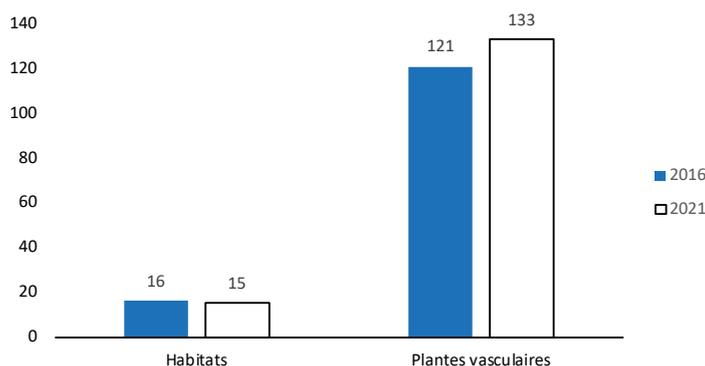
## Diagnostic à N+5 du Marais du Moulin de la porte

Depuis 2009 et l'acquisition d'une partie du site par le Syndicat, de nombreux travaux de restauration et d'aménagement ont eu lieu au marais du Moulin de la Porte. Afin de réaliser un suivi de l'évolution du site, un premier diagnostic écologique avait été effectué en 2016 avec comme objectif d'être reconduit tous les 5 ans. Cette durée est considérée comme idéale entre deux inventaires. Elle permet notamment de lisser les variations intra- et interannuelles d'un écosystème tout en offrant une précision assez fine pour pouvoir caractériser son évolution dans le temps. L'inventaire réalisé cette année intervient, comme prévu, 5 ans après l'état initial. Comme en 2016, une cartographie des habitats ainsi qu'un inventaire floristique le plus complet possible ont été réalisés, complété d'un inventaire faunistique portant sur les taxons suivants :

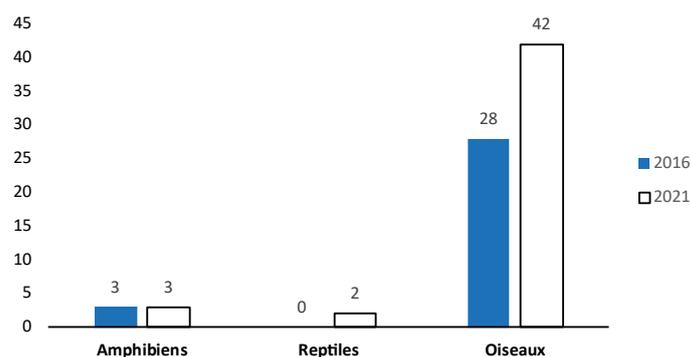
- Amphibiens
- Oiseaux
- Reptiles
- Lépidoptères

La comparaison des résultats entre l'état initial et l'inventaire de cette année permet donc d'observer l'évolution du site d'un point de vu des habitats, de la faune et de la flore. Une particularité de l'inventaire de 2021 est à noter. Ce dernier a été réalisé sur l'ensemble de l'ENS, contrairement à celui de 2016 qui était centré sur le futur tracé du sentier pédagogique. **L'analyse comparative entre 2016 et 2021 porte donc uniquement sur l'aire étudiée la première année.**

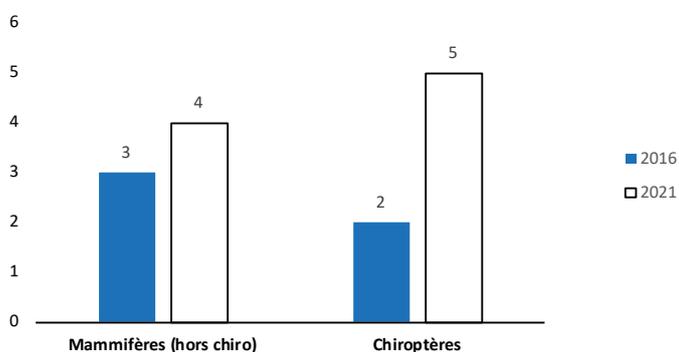
Diversité floristique et des habitats



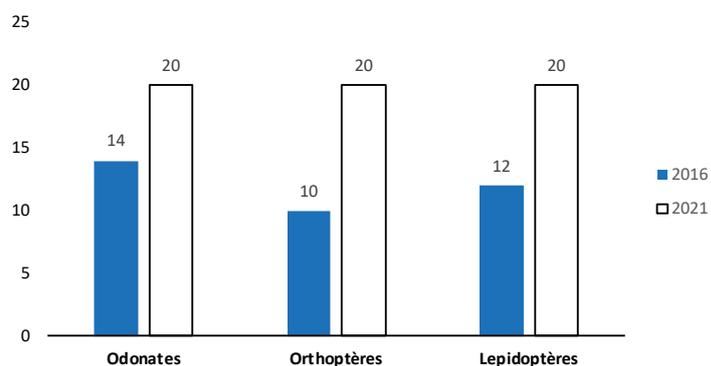
Diversité spécifique des squamates



Diversité spécifique des mammifères



Diversité spécifique des arthropodes



La cartographie des habitats ne montre pas de grande évolution. Il est tout de même important de noter un léger assèchement du site. En témoigne la période d'assec plus longue des deux mares de la prairie humide pâturée, ou encore le front de colonisation de l'Ortie dioïque au pied de la Vigie. L'origine de ce phénomène peut se trouver dans la formation de plusieurs renards hydrauliques entre la zone en eau du platelage et un bras plus au nord, ce qui cause le drainage de la zone humide.



L'inventaire floristique ne montre pas non plus d'évolution notable en terme de diversité spécifique. Un des effets du pâturage est cependant observable sur la prairie humide, avec la colonisation du milieu par des espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque et la Menthe à feuilles rondes. L'enrichissement du milieu ainsi que le surpâturage sur cette zone sont très probablement à l'origine de ce phénomène. Ces effets négatifs sont cependant à nuancer, vis-à-vis du bénéfice qu'apporte les moutons, notamment en terme de gain de temps de gestion. De plus, leur présence n'est absolument pas dommageable aux espèces patrimoniales présentes, comme en témoigne le Pigamon jaune toujours présent sur cette zone. D'autres espèces peuvent même être favorisées par le pâturage ovin, comme c'est le cas pour la Gentiane pneumonanthe qui peut se développer dans les allées piétinées par les animaux.



Pigamon jaune



Agrion de mercure

Concernant les inventaires faunistiques, le bilan est positif pour tous les taxons, avec un nombre d'espèces contactées passant de 75 en 2016 à 118 en 2021. Le nombre d'espèces d'arthropodes contactées (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères) a fortement augmenté, passant de 36 à 60 espèces. De plus, les espèces déjà inventoriées en 2016 ont également connu une augmentation significative de leur population, à l'instar de l'Agrion de Mercure qui a été identifié à plus de 50 reprises cette année, contre seulement 5 en 2016. A noter qu'avant 2011 et les différents travaux de réhabilitation du milieu effectués par le SMORE, l'Agrion de Mercure n'était pas connu sur le site du Moulin de la Porte. Cette espèce est notamment inscrite à l'annexe II de la Directive européenne Habitat, faune, flore.

Le même constat est réalisé pour les oiseaux, avec pas moins de 42 espèces inventoriées cette année contre seulement 28 en 2016. Parmi ces espèces, sont présents le Pic épeichette et le Râle d'eau. Ces deux espèces n'avaient pas été observées en 2016 et sont inféodées respectivement aux milieux boisés et aux milieux aquatiques. Le site du Moulin de la Porte sert également de zone de nourrissage pour le Busard des roseaux, observé à plusieurs reprises en action de chasse au-dessus de la zone. Ce dernier est jugé à fort enjeux de protection à l'échelle régionale car fortement menacé et classé « En danger » sur la liste rouge régionale. Certaines régions limitrophes le classe même « En danger critique d'extinction » comme c'est le cas de l'Île de France ou de la Bourgogne Franche Comté.

Les autres taxons sont également concernés par cette évolution positive, avec une augmentation systématique du nombre d'espèces contactées entre 2016 et 2021.





## Suivi piézométrique de la nappe alluviale du marais de Bouville

Ce suivi est mis en place dans le cadre du projet d'effacement des ouvrages du château de Bouville sur l'Œuf, dont les travaux sont programmés en 2023 dans le cadre de la DIG 2020-2024 du SMORE et du CTEC Essonne amont. Il a pour but de mesurer les variations de la nappe alluviale dans le marais situé en amont de l'ouvrage afin de vérifier l'absence d'impact des travaux sur ce dernier. Ce marais abrite en effet une cladiaie à marisque, milieu à haute valeur biologique, seul de ce type connu dans la vallée de l'Essonne. Ce suivi est réalisé en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre Val de Loire qui apporte son expertise naturaliste sur ces milieux. A noter que le marais de Bouville est en cours d'acquisition par le SMORE.



## Pêches d'étude

Des pêches d'études des populations piscicoles sont organisées chaque année en partenariat avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Loiret.

Un premier inventaire a eu lieu en juin sur la Rimarde, en aval du pont Terminau sur la commune de Yèvre la Ville. Il s'agit d'un suivi des travaux de restauration hydromorphologique réalisés en 2014 sur ce tronçon.

Les résultats montrent une forte augmentation de la biomasse piscicole et de la densité qui a plus que doublé. Les espèces indicatrices et attendues telles que vandoise, chabot, loche-franche, goujon, chevesne ont toutes augmenté. Pour autant l'Indice Poissons Rivière n'a pas évolué favorablement. Cela s'explique par la forte augmentation du gardon, qu'on devrait



retrouver ici en densité beaucoup moins forte, mais également de la présence des espèces non attendues comme la bouvière, le carassin, le rotengle et le pseudorasbora en provenance d'étangs en connexion avec le cours d'eau.

Ces résultats montrent l'importance de restaurer la morphologie des cours d'eau, pour le retour des espèces originelles, mais soulignent également l'impact des étangs et de leur gestion. Outre l'apport d'espèces indésirables, les plans d'eau induisent une dégradation de la qualité de l'eau par l'apport de matières en suspensions et organiques et par l'élévation de la température de l'eau. Une action sur ces étangs est souhaitable, comme c'est le cas sur le site des Pâturaux situé en tête de bassin de la Petite Rimarde.

## Programme de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches

Une population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est connue sur le bassin de la Petite Rimarde. Cette espèce, en danger critique d'extinction, n'est connue que sur deux tronçons de cours d'eau sur l'ensemble de la vallée de l'Essonne et affluents. Un programme de suivi et de sauvegarde est mené par le SMORE depuis 2018.

Le suivi de la température de l'eau mis en place l'année dernière en partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Loiret a donné ses premiers résultats. Il confirme que les conditions thermiques sont optimales pour que l'espèce puisse se développer : température n'excédant pas les 22 °C en été et passant sous les 10°C à l'automne.



Les prospections nocturnes, réalisées comme chaque année début octobre, ont permis l'observation d'une centaine d'individus de toutes classes d'âge, ce qui montre la stabilité et la bonne santé de la population estimée à un millier d'écrevisses. L'aire de répartition s'est quant à elle légèrement étendue vers l'amont, sur un secteur tombé à sec en 2019. Des prospections complémentaires réalisées en novembre ont confirmé que le pic d'activité, correspondant à la période de reproduction, se situait bien début octobre.

## Signature du PAPI d'intention Essonne

Suite à sa labellisation fin 2020, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Juine-Essonne-Ecole a été officiellement signé en mai 2021. Cette signature entre les différents acteurs et financeurs a permis d'engager les premières actions, initialement prévues sur l'année 2020, qui constituent les étapes clés du PAPI d'intention.

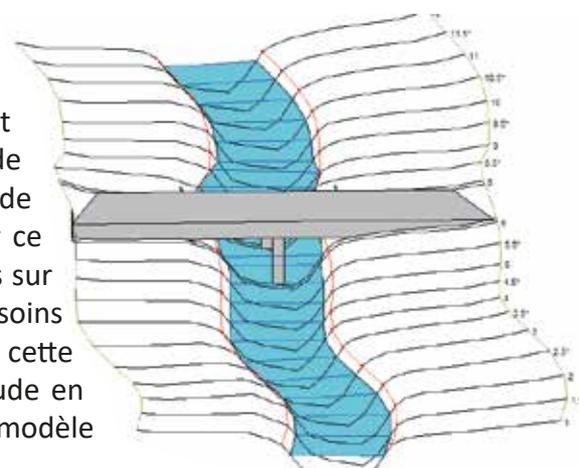
## Mémoire du risque

Une des actions entreprise par le SMORE cette année a été de localiser les emplacements des futurs repères de crues et de leur attacher une valeur altimétrique relative. L'installation d'une vingtaine de repères, répartis de manière homogène sur l'ensemble du bassin versant, est prévue pour l'année 2022. Suivant leur emplacement, ils se composeront d'un macaron des plus hautes eaux connues, d'une échelle limnimétrique, d'un panneau pédagogique ou alors d'une combinaison des trois.



## Amélioration des connaissances et acquisition de données

Une action majeure, si ce n'est l'élément central de ce PAPI d'intention, a également débuté en 2021. Il s'agit de la modélisation hydraulique et hydrologique de l'ensemble du bassin versant de l'Essonne qui permettra de mieux appréhender le fonctionnement hydraulique et hydrologique du BV de l'Essonne et d'identifier les zones à enjeux en terme d'inondation. Pour ce faire, une collecte de l'ensemble des données topographiques disponibles sur notre sous-bassin versant a été réalisée, dans le but d'estimer les besoins supplémentaires nécessaires à la réalisation de la modélisation. Une fois cette étape terminée, il sera possible de passer à la sélection du bureau d'étude en charge de l'acquisition de ces données ainsi que de la réalisation du modèle hydraulique et hydrologique.



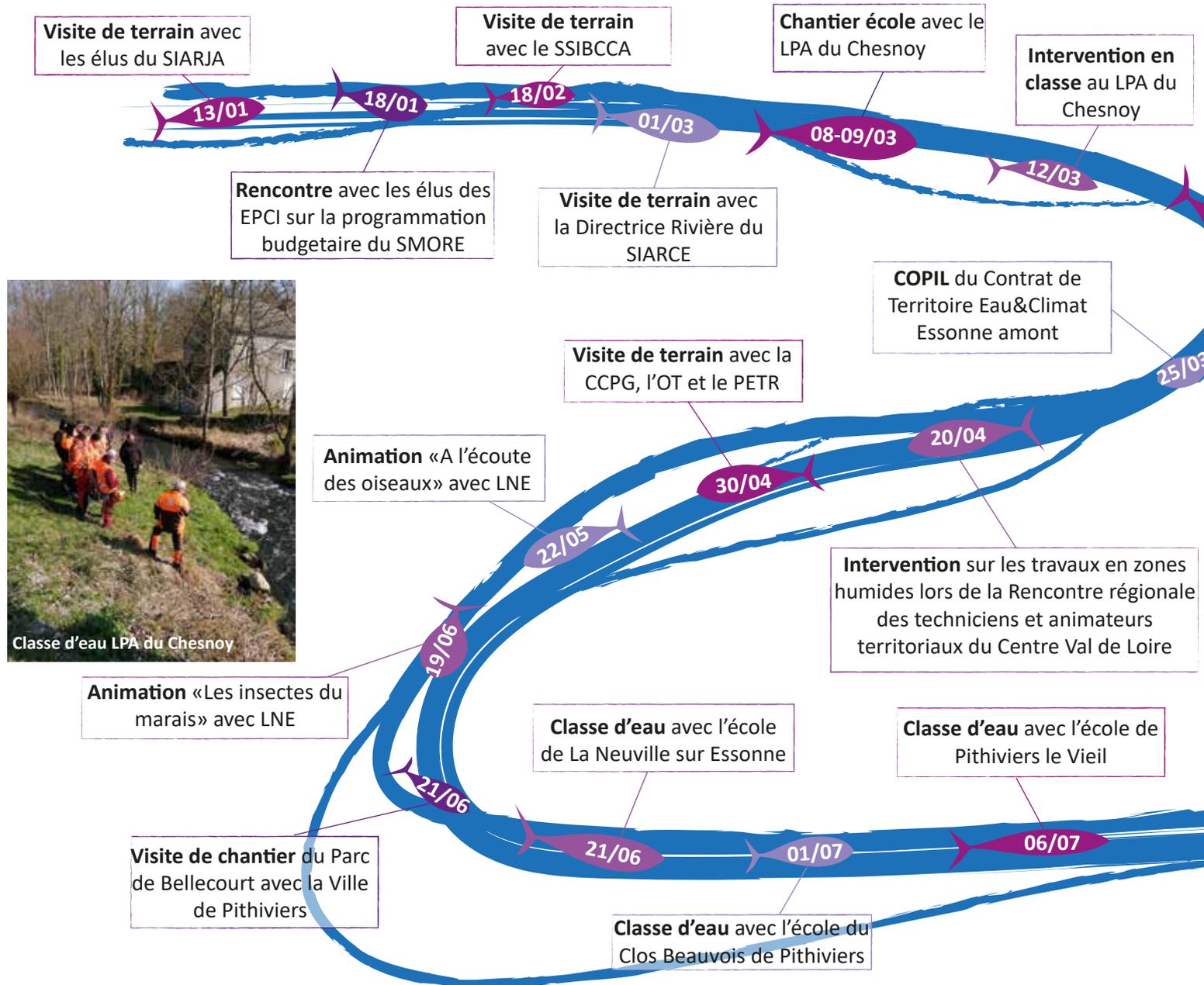
## Gestion de crise

Le PAPI d'intention porte également sur l'organisation et la communication des différents acteurs en cas de crue. Pour cela, un protocole de communication de gestion de crise est en cours d'élaboration en partenariat avec le SIARJA (Juine), le SIARCE (Essonne aval) et le CD 91. Il permettra d'encadrer la transmission des informations entre les différents syndicats, en passant par l'établissement de seuils d'alerte ou encore la confection d'un répertoire de contacts commun aux différents syndicats. Cela aura pour but une meilleure anticipation et réactivité des différents services.

## Renforcement du partenariat avec l'ONF

La crue de 2016 a mis en évidence l'impact des eaux de forêt sur les communes situées directement à l'aval. C'est pour cela que l'ONF est porteur d'une action dans le cadre du PAPI d'intention qui vise à engager une réflexion sur la gestion des eaux de ruissellement en forêt domaniale. Plusieurs rencontres ont eu lieu cette année avec l'ONF, ce qui a permis de faire le point sur la situation actuelle pour les nouveaux arrivants tout en renforçant le partenariat entre nos deux structures. L'ONF travaille notamment sur l'actualisation de son document de gestion du massif d'Orléans et une partie de celui d'Ingrannes, avec la volonté d'intégrer la problématique de ruissellement des eaux forestières. Dans ce cadre, le SMORE agit en tant que conseiller technique au regard de son expérience et de ses connaissances du terrain.

# ANIMATION ET COMMUNICATION



Le programme d'animations mis en place au Moulin de la Porte pour la troisième année a attiré 254 personnes pour 7 animations réalisées. 5 animations ont dû être annulées en raison des conditions sanitaires. En parallèle, 6 classes d'eau avec les écoles et centres de loisirs du bassin ont été réalisées.

De nouveaux outils pédagogiques ont été mis en place avec la création en interne et l'impression de 4 panneaux pédagogiques portant sur les travaux réalisés sur les sites de Solvins et de Doureux, les opérations de traitement de la renouée du Japon et la gestion des arbres. Une brochure touristique présentant le marais du Moulin de la Porte a également été réalisée en partenariat avec l'Office de Tourisme du Grand Pithiviers.

Au niveau de la couverture de presse, 12 articles traitant des actions du SMORE sont parus dans la presse locale (République du Centre, Courrier du Loiret, Le Parisien), auxquels peuvent s'ajouter 32 articles et annonces mentionnant le SMORE, le marais du Moulin de la Porte et les animations. En fin d'année, un reportage mettant en avant l'amont de l'Essonne et l'action du SMORE a été diffusé sur France 3 Centre Val de Loire dans l'émission « C'est ici » du 29 novembre.





## Encadrement de stagiaires

- **Lola GITTON en terminale** « gestion des Milieux Naturels et de la Faune » au LEGTA de Vendôme  
Thématique abordée : Découverte du métier de technicienne de rivière, cas concret sur la réalisation d'un pêche d'étude à l'électricité  
2 semaines du 15/02 au 26/02
- **Valérie LEGRAND en terminale** « gestion des Milieux Naturels et de la Faune » au CNEAC d'Argenton sur Creuse  
Thématique abordée : Découverte du métier de technicienne de rivière, cas concret d'étude sur la restauration de la continuité au Moulin de Solvin  
6 semaines du 11/01 au 12/03
- **Anaëlle MARIA en première** « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » à la MFR de Chaingy  
Thématique abordée : Découverte du métier de technicien de rivière  
9 semaines du 13/01 au 25/06
- **Tom JOUAN en seconde** au Lycée Agricole du Chesnoy (stage de découverte)  
Thématique abordée : Découverte du métier de technicien de rivière  
1 semaine du 17/02 au 19/02

Ouverture de l'exposition « les animaux fantastiques » avec l'Atelier Récup



Sculpture l'Atelier Récup

20/03

Animation « Découverte des chauves-souris » avec le CEN-CVL

Animation avec le Centre social de Pithiviers

Le chant des sauvages



Visite de terrain au Moulin de la Porte



Animation l'abeille et la ruche

Visite des chantiers de Solvins et de Doureux avec la DDT 45 et l'OFB

Classe d'eau avec le Centre de Loisirs de Pithiviers

Visite de terrain avec la Sous-préfète de Pithiviers

Animation « L'abeille et la Ruche » avec l'Abeille du Gâtinais

Animation « Sur la piste des oiseaux d'eau » avec la FDC 45

Animation « Initiation à la vannerie sauvage » avec LNE

Visite de terrain avec les élus de la FDPMA 45



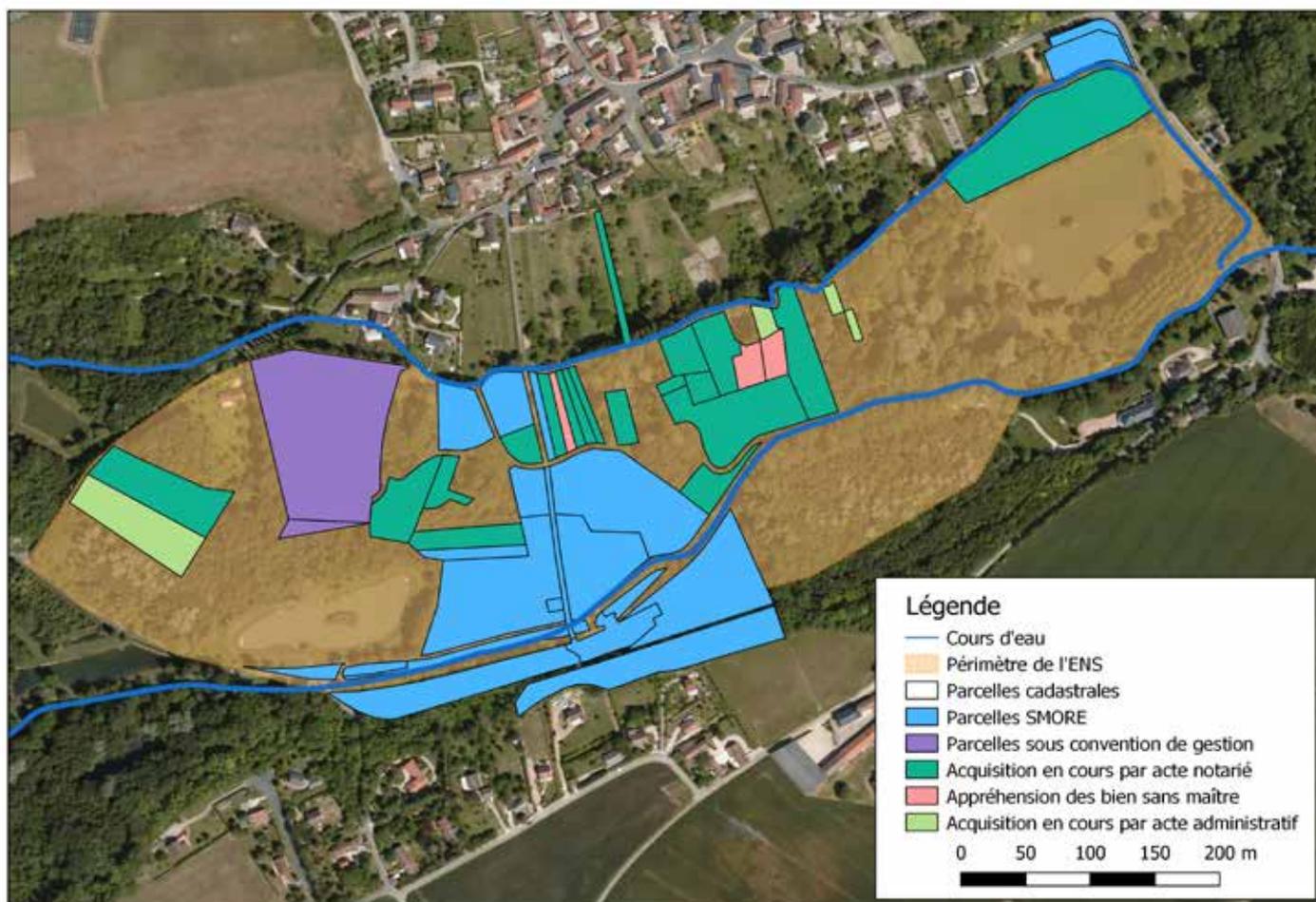
Les acquisitions foncières sont réalisées dans le cadre de la stratégie arrêtée en 2019 par le Comité Syndical du SMORE. L'animation foncière s'est concentrée autour des zones humides du Moulin de la Porte et des Pâturaux pour compléter les surfaces gérées. Une veille foncière est par ailleurs maintenue sur l'ensemble du bassin versant afin d'examiner toute opportunité d'acquisition répondant aux enjeux identifiés dans la stratégie foncière.

## Zone humide du Moulin de la Porte

La zone humide de 20 ha située autour du Moulin de la porte à Estouy fait l'objet d'une animation foncière depuis 2019 dans le cadre de sa labellisation en Espace Naturel Sensible. A ce jour, 4 ha appartiennent au SMORE, 1.2 ha sont gérés par convention avec les propriétaires privés, 2.6 ha sont en cours d'acquisition. Les acquisitions en cours portent sur 22 parcelles appartenant à 27 propriétaires. Le traitement notarié des dossiers est le principal frein aux acquisitions, 18 parcelles sont en attente de la rédaction des actes, les premières ventes ayant été initiées en 2020.

Pour y remédier, le SMORE a signé une convention d'accompagnement avec la SAFER pour la rédaction d'actes administratifs.

Enfin, 3 parcelles appartenant à 3 propriétaires différents, représentant une surface de 0.17 ha, ont été identifiées comme biens sans maître. Une procédure d'appréhension a été lancée avec la SAFER.



## Zone humide des Pâturaux

Le site des Pâturaux, acquis en 2013 par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Rimarde, a fait l'objet de divers travaux de restauration (voir page 7 du rapport d'activité). Afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux, une animation foncière a été mise en place sur le site fonctionnel humide d'une 10<sup>aine</sup> d'hectares, incluant le site des Pâturaux et constituant une entité naturelle cohérente.

1,5 ha sont actuellement en cours d'acquisition (traitement notarié).



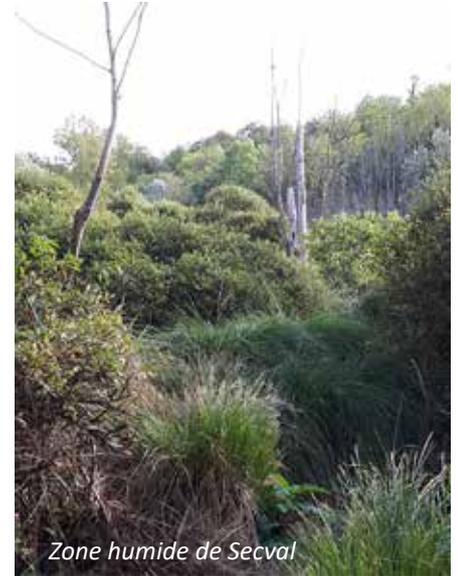
## Etude d'autorisation environnementale pour le programme de travaux 2022-2026

Cette étude confiée en 2020 au cabinet d'études ARTELIA, vise à constituer le dossier d'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général du futur programme de travaux du SMORE sur la période 2022-2026. Les travaux de restauration concernent une 15aine de tronçons répartis principalement sur la Rimarde et sur l'Essonne.

Les premières phases de l'étude ont consisté au recueil de l'ensemble des données nécessaires, notamment topographiques, et à la modélisation hydraulique des tronçons. Ces premières étapes ont permis la rédaction des avant-projets détaillés qui seront présentés aux partenaires en début d'année 2022.



*Renouée du Japon à Mareau aux Bois*



*Zone humide de Secval*

## Élaboration des projets et avant projets

Différents projets et avant-projets ont été élaborés en régie en préparation des programmes de travaux et pour leur mise en œuvre.

- Projet de restauration hydromorphologique de l'Œuf à l'aval des Murs à Escrennes : il s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés cette année dans le bourg et porte sur un linéaire de cours d'eau de 540 m. Les travaux seront réalisés en 2022.
- Projet de restauration hydromorphologique de l'Œuf au Monceau à Pithiviers le Vieil : il complète les tronçons de l'Œuf restaurés depuis 2011 entre Escrennes et Pithiviers le Vieil. Les travaux seront réalisés en 2022 et concerneront un linéaire de 1 100 m.
- Projet de restauration de la zone humide de Secval sur la commune de Dadonville : la restauration de ce marais situé en amont du château de Solvins, s'inscrit dans le projet global d'aménagement de ce secteur, dont les premiers travaux ont eu lieu en 2020. Les travaux programmés en 2022 permettront la remise en eau et la réouverture de 5.3 ha de zone humide.
- Projet de traitement de la renouée du Japon sur l'Œuf à Mareau aux Bois : la renouée du Japon est la principale plante exotique envahissante impactant le bassin versant. A Mareau aux Bois, elle a envahi les berges et le lit de l'Œuf à l'aval de la commune, provoquant un bouchon végétal susceptible d'accentuer le risque d'inondations. Les travaux sont prévus en deux tranches, compte tenu du coût important de l'opération, et débuteront en 2022.
- Projet de restauration hydromorphologique de la Rimarde aux Vaux sur les communes de La Neuville sur Essonne et Estouy : il prévoit la remise en eau des anciens méandres de la Rimarde sur un linéaire de 1200 m, permettant également la reconnexion d'une zone humide de plus de 7 ha. Les travaux seront réalisés en 2022.
- Projet d'aménagement du site des Pâturaux sur les communes de Chambon la Forêt et de Nancray sur Rimarde : après plusieurs années d'études préalables, le projet définitif a été validé et autorisé par la Direction des Territoires. Les travaux ont débuté en 2021 et se poursuivront en 2022 avec la création du parcours pédagogique. L'ouverture au public de ce site « phare » sur la tête de bassin de la Rimarde est prévue en 2023.

## Convention Espace Naturel Sensible du site du Moulin de la Porte

La convention financière signée avec le Conseil Départemental du Loiret pour la labellisation en Espace Naturel Sensible du site du Moulin de la Porte est arrivée à son terme après trois années. L'enveloppe allouée par le département, dont le montant s'élevait à 90 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement, a été entièrement consommée. Le programme d'animation déployé dans ce cadre a reçu un accueil très favorable du public : 28 animations avec des intervenants extérieurs et 20 animations ou classes d'eau assurées par le personnel du SMORE, ont attiré 1700 personnes sur ces trois années.

Compte tenu de ce bilan très positif, un avenant à la convention a été proposé par le Département pour l'attribution d'une enveloppe d'investissement supplémentaire sur deux années.



*Ponton de pêche installé dans le cadre de la convention ENS*



*Mortalité piscicole lors de la pollution du 27 août*

## Pollutions des cours d'eau

Deux pollutions ont affecté la vallée cette année.

Le 27 août, un dysfonctionnement de la station de traitement des eaux usées de la Malterie de Pithiviers entraîne un rejet polluant. Des mortalités de poissons sont observées jusqu'au pont de la colère à Bondaroy. Suite à différents dépôts de plainte, dont celle du SMORE, un dossier est en cours d'instruction auprès de la gendarmerie de Pithiviers.

Le 21 septembre, c'est la Rimarde qui a été affectée par une pollution aux hydrocarbures issus d'une ancienne fosse à fuel sur la commune de Boiscommun. Des boudins flottants ont rapidement été installés par le SDIS, aucune mortalité piscicole n'a été observée.



## Propagation de la chalarose et du phytophthora

Depuis quelques années, des maladies affectant les arbres des milieux humides se répandent dans notre vallée. Il s'agit de la chalarose et du phytophthora qui touchent respectivement le Frêne commun et l'Aulne. Ces deux maladies sont dites « cryptogamiques », c'est-à-dire qu'elles sont causées à une plante par un champignon. Leur propagation, dans l'aire pour la chalarose ou dans le sol et l'eau pour le phytophthora, est très rapide et affecte progressivement toute la vallée.

Les deux maladies provoquent un pourrissement du tronc, parfois invisible extérieurement, le rendant fragile et cassant. Les risques de chutes d'arbres en cas d'intempéries sont alors accrus et nécessitent des interventions préventives renforcées sur les sites susceptibles d'accueillir du public.

La progression de ces maladies, facilitée par le changement climatique, met également en péril les habitats forestiers humides de type Aulnaie-frênaie typiques des bords de cours d'eau, qui pourraient fortement régresser dans nos vallées.

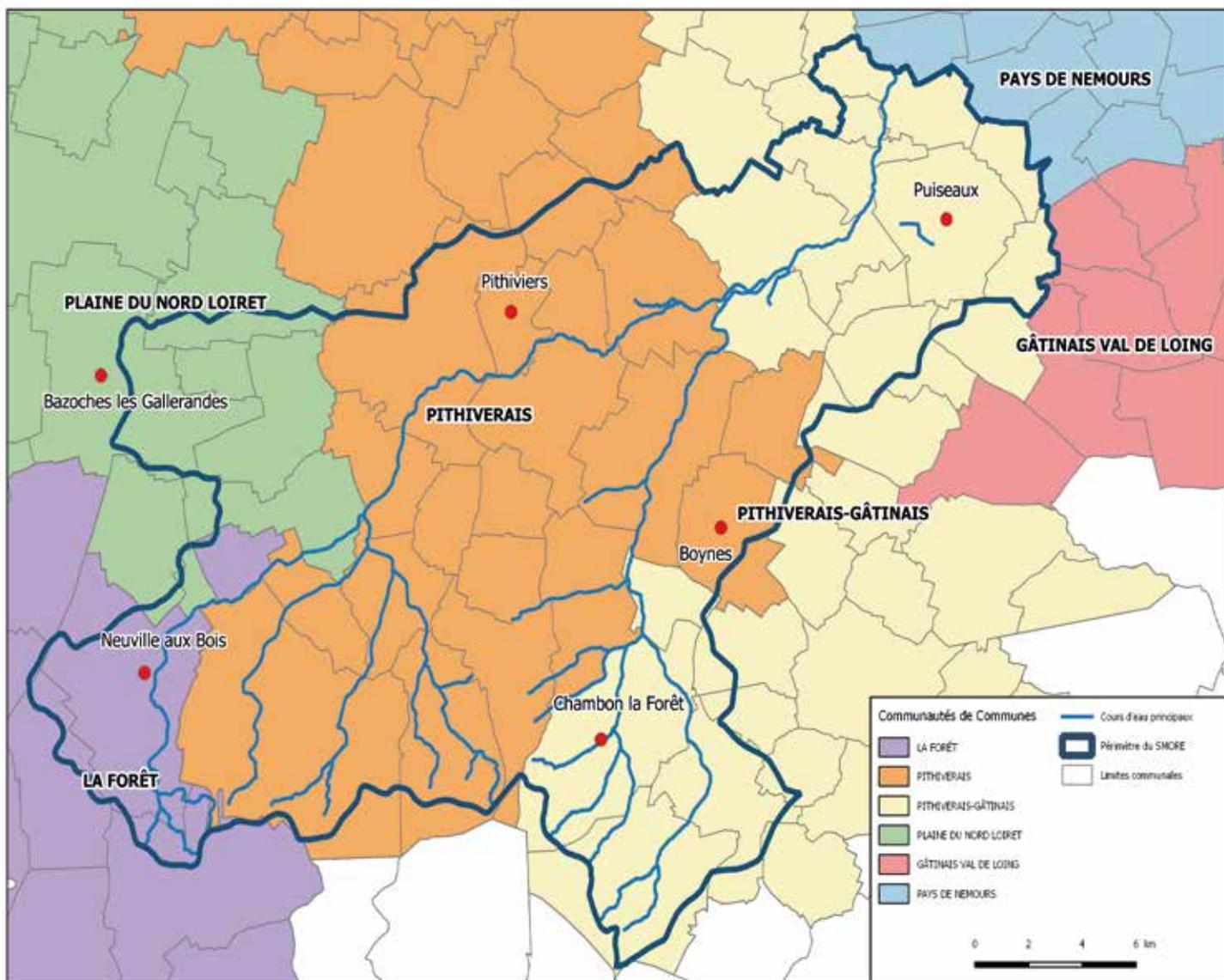
En conséquence, les interventions pour le retrait d'arbres tombés dans la rivière se multiplient (121 interventions cette année contre 48 en 2020) et le budget qui y est consacré augmente chaque année.



*Troncs de Frêne atteints de chalarose*

## Évènements climatiques

Le 21 octobre la tempête Aurore a traversé la vallée de l'Essonne entraînant des rafales de vent jusqu'à 120 km/h. Deux autres coups de vent à plus de 90 km/h avaient déjà affecté le territoire les 8 et 15 septembre. Ces événements climatiques, combinés à la situation sanitaire des frênes et des aulnes, ont entraîné de nombreuses chutes d'arbres dans les boisements alluviaux et sur les berges des cours d'eau. Le SMORE recense systématiquement les arbres tombés en travers de la rivière identifiés lors de la surveillance des milieux ou qui sont signalés par les riverains. Compte tenu du volume à traiter, les interventions sont priorisées en fonction de leur caractère d'urgence : arbre obstruant complètement l'écoulement, secteur sensible aux inondations ou autres enjeux identifiés.



La Vallée de l'Essonne au Marais des Grands Prés (Ondreville sur Essonne)

### Le territoire en quelques chiffres :

- 54 communes
- 4 Communautés de Communes
- 267 km de cours d'eau
- 540 km<sup>2</sup> de bassin versant



### Les compétences :

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) telle que définie par l'article L211-7-1° 2° 5° et 8° du code de l'environnement et qui comprend les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.